



# Commune de Dambenois

## Plan Local d'Urbanisme

### Plan de zonage Planche d'ensemble



20/12/2002	Approbation du PLU
14/12/2016	Approbation de la révision du PLU
07/03/2018	Approbation de la modification simplifiée du PLU
30/01/2019	Approbation de la modification n°1 du PLU

Vu pour être annexé à la délibération du 30/01/2019

Le Maire,



Visa sous-préfecture



1 / 4000

Agence de Développement et d'Urbanisme



Fond cadastral mis à jour en 2017  
Origine Cadastre - Droits de l'Etat réservés  
Origine PMA - Droits réservés  
Edition 24/01/2019

### LEGENDE

--- Limites de zones

#### Zones urbaines

- UA** Zone de tissu urbain dense.
- UB** Zone de tissu urbain peu dense constituée d'habitat individuel
- UY** Zone d'activités du "Grand parcours"

#### Zones à urbaniser

- AU** Zone d'urbanisation future. Elle comprend les secteurs :  
AUa : Zone à urbaniser à vocation d'habitat  
AUy : Zone à urbaniser à vocation d'activités - Technoland 2

#### Zones agricoles et naturelles

- A** Zone agricole
- Zone naturelle comprenant les secteurs :  
Na Autoroute A36
- N** Zone naturelle  
Nr Zone naturelle où peuvent être admis des aménagements à dominante de loisirs et de tourisme  
Nf Zone naturelle forestière

#### Informations complémentaires

- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre
- Zone humides à préserver

Éléments identifiés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

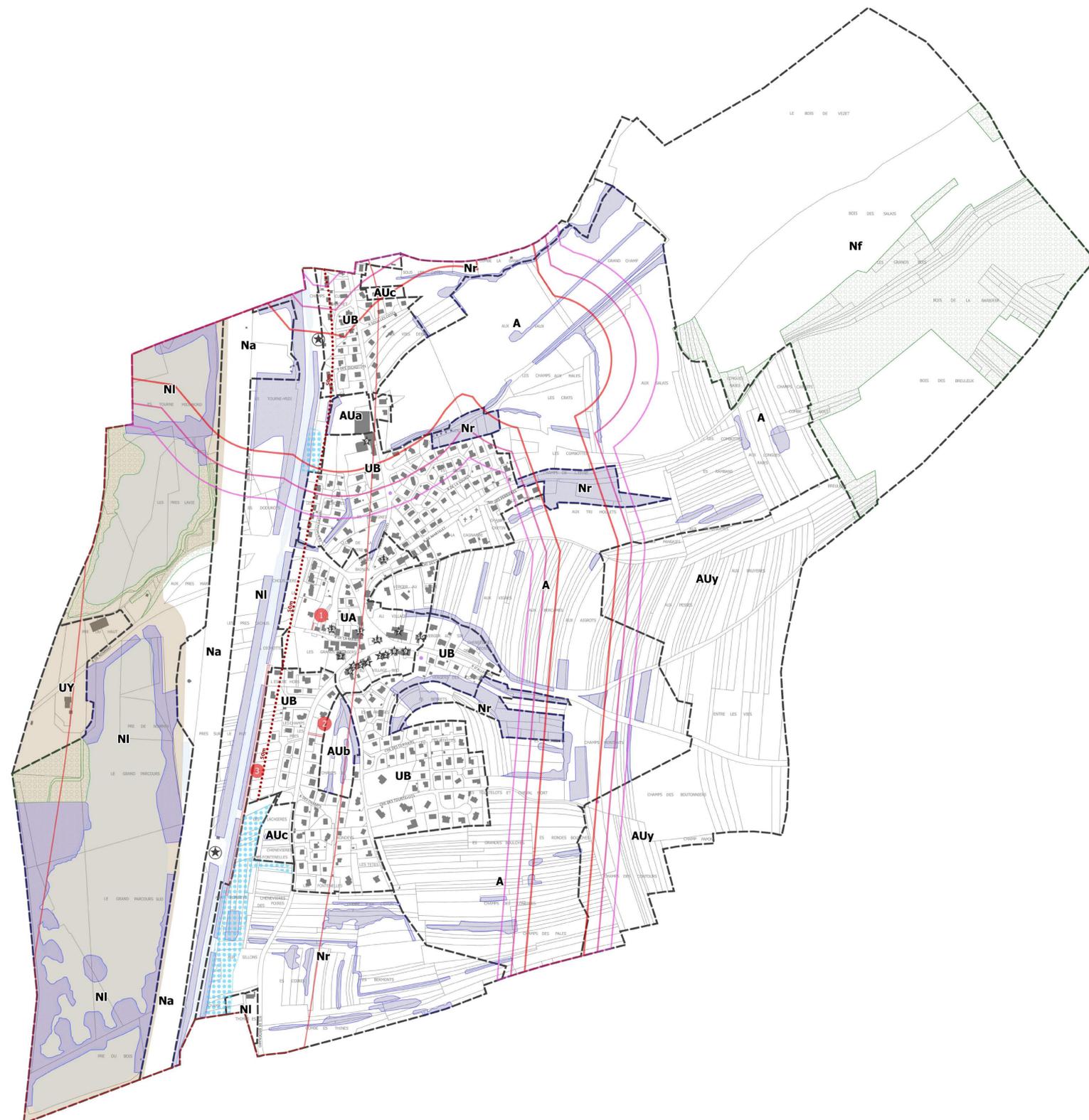
- Éléments de paysage bâti (numéro 1 à 12)
- Éléments de paysage bâti (maisons éclusières)
- Éléments paysager

Périmètres de danger liés à la présence de canalisations de gaz reportés en application de l'article R. 123-11b du code de l'urbanisme

- Zones des effets létaux significatifs (ELS)
- Zones des premiers effets létaux (PEL)
- Zones des effets irréversibles (IRE)

#### Risques environnementaux

- Secteurs concernés par le Plan de Prévention des Risques d'inondation de la Savoureuse
- Affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines
- Zone non aedificandi  
Risque lié à la rupture du canal (50m à l'axe du canal)



Liste des emplacements réservés au titre de l'article L.123-1 8° du code de l'urbanisme

N° ER	Objet	Bénéficiaire de la réservation	Lieu	Parcelles concernées	Surface
1	Réalisation d'un cheminement piéton/cycle	Commune de Dambenois	Rue de la Marie	Partiellement 188A48	
2	Réalisation superposée d'un cheminement piéton/cycle et des réseaux de Pays de Montbéliard Agglomération	Commune de Dambenois	Champs de Dry	Partiellement 188A209; 188A211	Emprise de 4 mètres de large
3	Réalisation d'un cheminement piéton/cycle au-dessus du collecteur d'assainissement de Pays de Montbéliard Agglomération	Commune de Dambenois	Sur les Prés Fontenelles	Partiellement AN9,10,14,15,16,17,18 et AC46,52,53,54,55,56,57,60,61,103	Emprise de 6 mètres de large



# Commune de Dambenois

## Plan Local d'Urbanisme

### Plan de zonage Planche village



20/12/2002	Approbation du PLU
14/12/2016	Approbation de la révision du PLU
07/03/2018	Approbation de la modification simplifiée du PLU
30/01/2019	Approbation de la modification n°1 du PLU

Vu pour être annexé à la délibération du 30/01/2019

Visa sous-préfecture

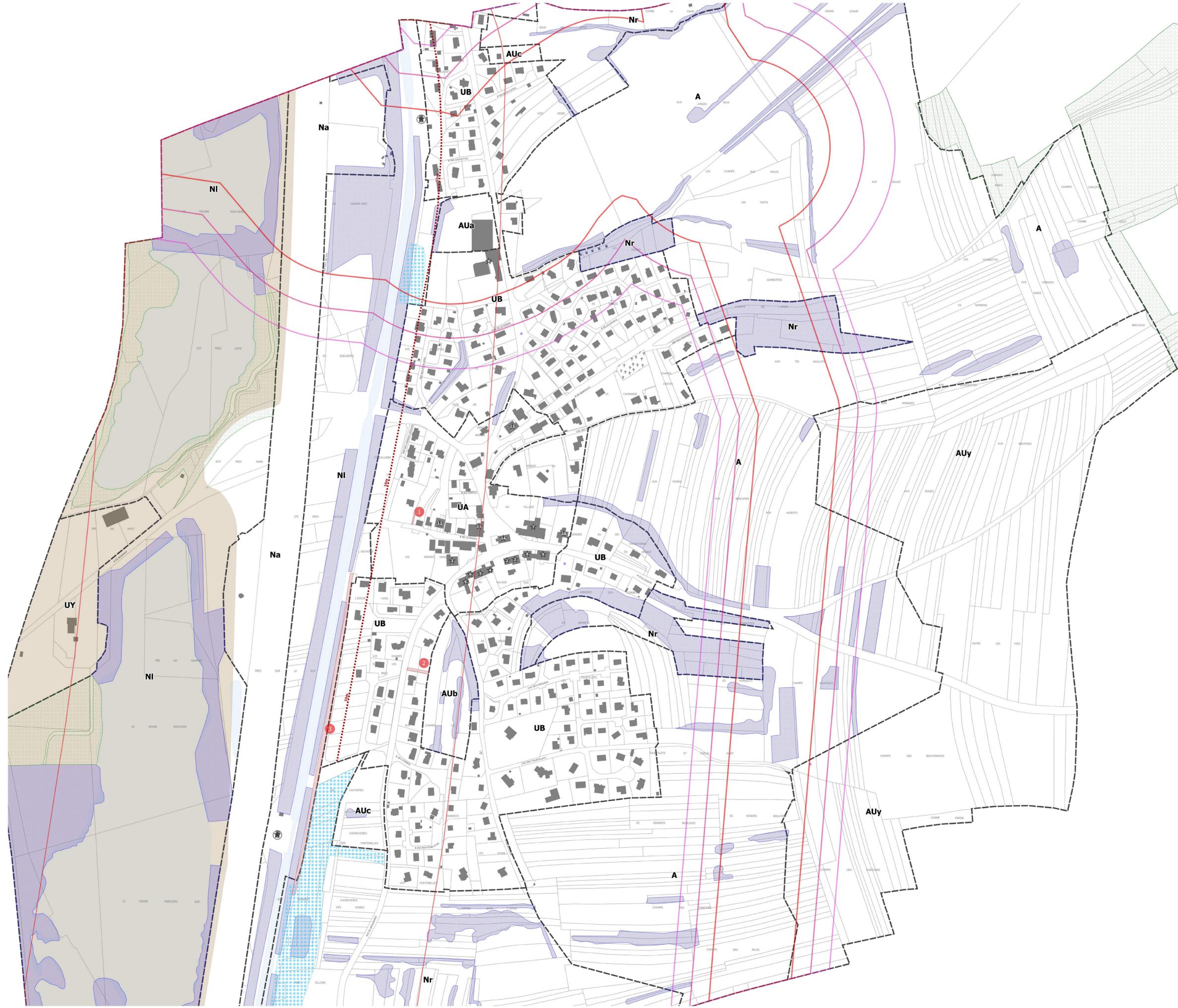


1 / 2000

Agence de Développement et d'Urbanisme  
 Montbéliard  
 Fond cadastral mis à jour en 2017  
 Origine Cadastre - Droits de l'Etat réservés  
 Origine PMA - Droits réservés  
 Edition 24/01/2019

### LEGENDE

- Limites de zones
- Zones urbaines**
  - UA** Zone de tissu urbain dense.
  - UB** Zone de tissu urbain peu dense constituée d'habitat individuel
  - UY** Zone d'activités du "Grand parcours"
- Zones à urbaniser**
  - AU** Zone d'urbanisation future. Elle comprend les secteurs :
    - AUa,b,c : Zone à urbaniser à vocation d'habitat
    - AUy : Zone à urbaniser à vocation d'activités - Technoland 2
- Zones agricoles et naturelles**
  - A** Zone agricole
  - Zone naturelle comprenant les secteurs :
    - Na Autoroute A36
    - Nr Zone naturelle
    - Ni Zone naturelle où peuvent être admis des aménagements à dominante de loisirs et de tourisme
    - Nf Zone naturelle forestière
- Informations complémentaires**
  - Espace boisé classé
  - Emplacement réservé
  - Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre
  - Zone humides à préserver
- Éléments identifiés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme**
  - Éléments de paysage bâti (numéro 1 à 12)
  - Éléments de paysage bâti (maisons éclusières)
  - Éléments paysager
- Périmètres de danger liés à la présence de canalisations de gaz reportés en application de l'article R. 123-11b du code de l'urbanisme**
  - Zones des effets létaux significatifs (ELS)
  - Zones des premiers effets létaux (PEL)
  - Zones des effets irréversibles (IRE)
- Risques environnementaux**
  - Secteurs concernés par le Plan de Prévention des Risques d'inondation de la Savoureuse
  - Affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines
  - Zone non aedificandi  
Risque lié à la rupture du canal (50m à l'axe du canal)



Liste des emplacements réservés au titre de l'article L.123-1 8° du code de l'urbanisme

N°	Objet	Bénéficiaire de la réservation	Lieu	Parcelles concernées	Surface
1	Réalisation d'un cheminement piéton/cycle	Commune de Dambenois	Rue de la Marie	Partiellement 188A8	
2	Réalisation superposée d'un cheminement piéton/cycle et des réseaux de Pays de Montbéliard Agglomération	Commune de Dambenois	Champs de Doy	Partiellement 188A8209; 188A8211	Emprise de 4 mètres de large
3	Réalisation d'un cheminement piéton/cycle au-dessus du collecteur d'assainissement de Pays de Montbéliard Agglomération	Commune de Dambenois	Sur les Prés Fontenelles	Partiellement AN9,10,14,15,16,17,18 et AC46,52,53,54,55,56,57,60,61,103	Emprise de 6 mètres de large